

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : Approuvé par le Ministre de la Guerre le 17 Avril 1926 . 1° partie. Titre VI, D.C.A., Défense contre aéronefs. Unités armées de canons de 75 (ou de 105) contre aéronefs. Organisation des unités sur le pied de guerre. Reconnaissance et occupation des positions

Adresse bibliographique : Paris Limoges Nancy : Ch. Lavauzelle et Cie, 1934

Description matérielle : 1 vol. (76 p.) ; 19 cm

Autre variante du titre : [D.C.A.]

[Défense contre aéronefs. Unités armées de canons de 75 (ou de 105) contre aéronefs. Organisation des unités sur le pied de guerre. Reconnaissance et occupation des positions.]

Note sur les index, extrait, citations publiés séparément : Mis à jour avec le modificatif n° 1 du 27 Juin 1933

Sujet(s) : Artillerie, D.C.A., Organisation des unités
D.C.A., Artillerie, Organisation des unités